



Garant solidaire pour location appartement

Par **vb777**, le **13/07/2008** à **14:15**

Bonjour,
J'étais garant pour un ami pour la location d'un appartement.
Cette personne est partie mais a laissé son appart à sa copine et il y eu un avenant au bail pour le mettre a son nom à elle.
je n'ai pas été prévenu et elle ne paye pas, le bailleur me demande de payer
suis-je toujours garant ?
Merci.

Par **JamesEraser**, le **14/07/2008** à **14:59**

Techniquement : Non.
Vous vous étiez porté garant pour un locataire désigné nominativement aux présentes du bail échu.
Maintenant, il reste à savoir ce que le nouveau bail contient comme dispositions.
Essayez d'en recevoir une copie.
En tout état de cause, si votre nom apparaît comme garant au travers du nouveau bail, et cela sans votre consentement, plusieurs infractions pénales pourraient émerger.
Expérimentement